



A Ste Marie du Mont le 5 Novembre 2019

Brèves d'info du Maire

Marimontoises, Marimontois, voici quelques informations pour votre attention.

Budget 2019

Le budget 2019 et Compte Administratif 2018 ont été soumis une seconde fois au Conseil Municipal, et ont été votés, lors d'une réunion en mairie, en présence de Monsieur PICHARD, Monsieur MARTINEZ et Monsieur GILLES, représentants de la préfecture de Grenoble. Ainsi que Monsieur HABCHI, Magistrat de la Cours Régionale des comptes. L'excédent du budget de fonctionnement de 2018 a permis un transfert de 38 925.43 € sur le budget 2019. Malgré qu'en 2018 nous avons perdu de la trésorerie suite au non-encaissement de l'eau.

Malgré la recommandation de la Chambre Régionale des comptes en 2018, le conseil municipal a refusé de fusionner le budget logement avec le budget communal, chose inévitable dans l'avenir car les charges supportées depuis de nombreuses années ne rendent pas les chiffres cohérents.

Le budget logement est encore équilibré avec des gros efforts de la municipalité cette année, en 2020, il ne le sera pas, en plus, avec l'obligation des travaux de régler des problèmes de conformité cadastrales (terrain BOZONAT/ division des lots à réaliser), dont le coût est estimé à 12000 €. Et la mise aux normes RT 2012 des 8 logements obligatoires en 2022, ne pourra être supportée par la mairie. Il ne serait pas possible de l'équilibrer en l'état et des décisions devront être prises avec la communauté de communes ou autres partenaires.

Pour information fiscales,

La dotation globale de fonctionnement était de 64 814 € en 2014, et il faut savoir qu'elle est passée à 48 125 € en 2018. Une perte de pratiquement 20 000 € par an.

Le produit de la taxe foncière bâtie s'élève à 49 832 €, soit 208€/ habitants, valeur inférieure à la moyenne départementale qui est de 271€/ habitant mais supérieur à la moyenne régionale qui est de 139€/ habitants. Nous pouvons considérer que la nôtre est bien en dessus de la moyenne.

RECETTES DES IMPÔTS/ TAXES FONCIERES

La commune à une recette fiscale de 115 011 € en 2019 qui était dans les années précédentes à 112 368 €. La recette supplémentaire est justifiée par les constructions nouvelles.

L'application des taux pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti restent inchangée. Ce qui veut dire que la part communale n'a pas augmentée compte-tenu de l'excédent de fonctionnement de 38 925.43 €.

Ci-joint pièces justificatives (1259).

Le produit de ces 3 taxes, représente 46.7% des produits réels de fonctionnement, il a progressé de 2.4% sur la période (+ 3k€, dont 2k€ en 2018). Cependant, avec 470€/habitant,

en raison du niveau des taux, il reste supérieur aux moyennes départementale et régionale établies, respectivement, à 351 et 313€/habitant.

Certains habitants ont trouvé leurs valeurs locatives augmentées, la mise à jour de ces bases fiscales a été demandée par une convention-cadre liant l'AMI et la DDFIP de l'Isère. La mairie n'intervient pas sur le classement du foncier. Mais peut donner son avis, lorsque le service des impôts nous demande en réunissant la commission du CCID, composé d'élus et de deux personnes non-élus habitants la commune pour la transparence des avis.

COMITE DES FETES

Certaines observations ont été faites en séance du conseil municipal par le magistrat de la chambre régionale des comptes, en présence des élus et de 3 représentants de la préfecture. Ce dernier a fait ressortir, suite à son analyse des comptes, un certain nombre d'irrégularités et de pratiques interdites, telle que le compte « Fêtes et festivités » du budget communal, incluant des dépenses directement imputées au Comité des Fêtes par Monsieur BRIGUGLIO, trésorier, et Madame SIMON, présidente, ceux-ci ont notamment acheté sur le compte de Super U, qui ont signé en totalité les tickets de caisses ainsi que les bons de commandes tous datés du même jour, et non édités en mairie, sans autorisations du Conseil Municipal et ni délégations du maire, pour signatures et utilisation de la Marianne. Ceci étant considéré par le magistrat comme des faits illégaux et graves.

La composition du Comité des fêtes doit être revue car les membres dirigeants de ce comité siégeant au Conseil Municipal sont majoritaires. La Chambre Régionale des comptes a souligné l'illégalité flagrante de cette disposition (abus de bien social et détournement de fonds publics).

Une plainte a été déposée le 18 Avril 2018 par M. le maire et son adjoint, M. KOVACS, avec toutes pièces justificatives au tribunal pénal, représenté par notre avocat, au vu des pièces, le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes en a informé les services de la préfecture. La procédure est maintenue pour la restitution des fonds.

Le maire, dans ses fonctions, a obligation d'appliquer l'article 40 alinéa 2 pour les faits délictueux - et de signaler en préfecture tout acte lié à des irrégularités financières et tous documents qui devraient être déposés en mairie. Ce n'est pas sans avoir averti les dirigeants du comité des fêtes qui ont persisté dans leurs malversations.

Déchèterie

Concernant les encombrants, les déchèteries du Grésivaudan sont à votre disposition, sauf celle du Touvet qui est en travaux pour 1 an. La plus proche est celle de Pontcharra : ZI de Pré Brun - Impasse Denis Papin, ouverte du lundi au samedi, de 8h-12h (sauf le jeudi) et 14h-18h

La commune a mis à disposition une benne de 30 Mètres cubes à l'entrée de Saint Georges, pour tous les objets encombrants ou autres, la mairie est satisfaite de voir qu'elle a profité aux habitants, la même benne est revenue sur les près, pour encore un mois.

Tempête Eléonor

La mairie a effectué toutes les démarches pour obtenir des subventions à hauteur de 80%, qui ont été validé, ce qui permettra de faire les réparations nécessaires.

Route RD 282

Suite au salon des maires de l'Isère organisé à l'Alpe d'Huez, la mairie s'est rendue à celui-ci pour se renseigner sur les questions importantes qui nous sont souvent posées.

La route 282 de la Flachère à Sainte Marie du Mont fait l'objet d'une étude confiée à IMS pour établir un cahier des charges qui permettra une consultation pour la réparation et l'élargissement de la 282.

Les travaux vont se dérouler en deux phases :

- Première phase : réparation urgente promise avant la fin de l'année 2019,
- Deuxième phase : Dès le printemps, les travaux de structures, d'élargissements et de revêtements seront réalisés en 2020.

La commune de Sainte Marie du Mont demande 2 lignes de marquages pour la sécurité par temps de brouillard.

Haut Débit

Nous nous sommes rendus au stand du département pour la fibre optique, les travaux de branchements des abonnés débuteront Mi 2020, ces travaux ont pris un peu de retard, il faut que l'ossature de réseau NRO soient tous réalisés.

La mairie a déjà signé toutes autorisations d'accès à la société ERT Technologies et ses sous-traitants pour la réalisation de ces travaux.

Il faut être encore patient quelques mois vu l'engagement de tous les partenaires pour mener cette opération à bien, et qui a un coût très élevé.

Site Web

N'hésitez pas à faire parvenir à la mairie carte de visite ou logo, si vous avez une activité professionnelle sur la commune, une page vous sera dédiée, et pour les manifestations sportives ou festives, toutes les informations correspondantes à contact@sainte-marie-du-mont.fr.

L'adresse du site web de la commune est : www.sainte-marie-du-mont.fr

Johan KOVACS s'occupera de programmer ces informations sur le site internet de la commune.

INFOS GRESIVAUDAN

Service des eaux

Depuis le 2 Septembre 2019, le service des eaux du Grésivaudan a développé une plateforme internet pour les usagers en lançant son espace abonnés en ligne, qui est accessible depuis le site du Grésivaudan : www.le-grésivaudan.fr ou en se connectant à www.eau.le-grésivaudan.fr. Les usagers peuvent suivre leur consommation, effectuer leur relevé de compteur, faire une demande administrative ou technique, et payer leurs factures.

Pour les usagers n'ayant pas d'accès Internet, les demandes se feront par téléphone au 04.76.99.70.00, ou par courrier à l'adresse de l'intercommunalité : 390 Rue Henri Fabre 38 926 CROLLES Cedex.

Une hausse de 0.50 centimes d'euros sur le mètre cube d'eau a été mise en place par la communauté de communes du Grésivaudan, sachez que le maire n'est absolument pas d'accord avec cette hausse, qui, semble-t-il a été votée pour réaliser des travaux d'urgences.

Tous les travaux liés à l'eau et assainissement ne sont plus supportés par le budget communal.

Centre Nautique

Le Centre Nautique Intercommunal du Grésivaudan accueille les écoles de notre commune pour un cycle de natation.

Suite à un retard des travaux de rénovation et afin d'impacter le moins possible les écoles, les 3 cycles natation sont décalés de 4 semaines (intégrant 2 semaines de vacances scolaires). Le début du premier cycle est prévu le 4 Novembre 2019 au lieu du 6 Octobre 2019 et le dernier cycle se terminera le 29 juin 2020 au lieu du 15 juin 2020.

Agenda de Territoire

Vous trouverez toutes les fêtes, animations, conférences, expositions, spectacles et rencontres sportives du territoire du Grésivaudan sur le site www.le-gresivaudan.fr/agenda, et des flyers vont être déposés à la mairie.

SIEEM

Le maire, suite à la demande des parents d'élèves, demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIEEM, la sécurité des enfants sur le parking du site des écoles pendant le transfert ou la descente des autobus. Aujourd'hui, c'est l'employé communal de Sainte Marie du Mont qui assure cette sécurité, mais qui devrait-être, de l'avis du maire, partagé avec les communes concernées.

Pour ce qui concerne la cantine, la mairie augmente sa participation à concurrence de 1 €, ce choix a été voté à l'unanimité en séance du SIEEM.

ARBRE DE NOEL le samedi 14 Décembre 2019

Les communes de La Buissière, Sainte Marie d'Alloix et Sainte Marie du Mont s'associent pour vous proposer un après-midi festif le Samedi **14 Décembre 2019**

A la buissière de 15h à 17h (Salle des Fêtes) : promenade en calèche accompagné du père Noël et goûter offert aux petits et grands.

A Sainte Marie d'alloix à 17h30 (Salle des Fêtes) : spectacle de la compagnie Artiflette « Le Rocket Tiger Circus », spectacle burlesque mêlant musique, jonglage et magie.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11h30 au monument de Sainte Marie du Mont, la modification d'horaire a pu être faite grâce aux organisateurs et nous les remercions. Celle-ci sera suivie d'un apéritif en mairie.

Bien cordialement,

Le Maire, Robert Monod, Adjoint, Johan Kovacs

